

LOCAL JEUNES DE BOULOIRE

06 15 45 36 55

localjeunesbouloire@cc-gesnoisbilurien.fr



Coupon d'inscription

Nom et Prénom du jeune :

Date de naissance :

Noms des parents ou tuteur légal et adresse de facturation :

.....
.....

Portable parents :

Portable jeune :

Merci de cocher les soirées pour lesquelles votre jeune est intéressé(e)	
Animation SUR INSCRIPTION / De 4.95€ à 9.45 € <i>(Facturation sur un créneau de 5h, de 18h à 23h sauf exception.)</i>	
Vendredi 02 décembre : fast-food / Escape game 18h-23h (départ à 17h45 bouloire) <i>Apportez de l'argent pour le fast food</i> <i>Rdv SJ Bouloire, Rue de la Jugerie, Bouloire (en haut)</i>	

Ramassage

BOULOIRE collège 17h retour 23h
ARDENAY (à la Maison Pour Tous) 18H Aller Retour 22H45
LE BREIL SUR MERIZE (place de l'Église) 18H Aller Retour 22H45
(Horaires déterminés et donnés à l'issue des inscriptions)

En cas de première participation à une sortie ou soirée organisée par le Local Jeunes, une adhésion vous sera facturée comme stipulé dans le règlement intérieur.

Je prends acte que toute inscription est définitive et m'engage à régler cette prestation dès la réception de la facture.

Date et signature :

LOCAL JEUNES DE BOULOIRE

06 15 45 36 55

localjeunesbouloire@cc-gesnoisbilurien.fr



Coupon d'inscription

Nom et Prénom du jeune :

Date de naissance :

Noms des parents ou tuteur légal et adresse de facturation :

.....
.....

Portable parents :

Portable jeune :

Merci de cocher les soirées pour lesquelles votre jeune est intéressé(e)	
Animation SUR INSCRIPTION / De 4.95€ à 9.45 € <i>(Facturation sur un créneau de 5h, de 18h à 23h sauf exception.)</i>	
Vendredi 16 décembre : Soirée Mexicaine 17h30-23h <i>Rdv SJ Bouloire, Rue de la Jugerie, Bouloire (en haut)</i>	

Ramassage

BOULOIRE collège 17h retour
ARDENAY (à la Maison Pour Tous) Retour
LE BREIL SUR MERIZE (place de l'Église) Retour
(Horaires déterminés et donnés à l'issue des inscriptions)

En cas de première participation à une sortie ou soirée organisée par le Local Jeunes, une adhésion vous sera facturée comme stipulé dans le règlement intérieur.

Je prends acte que toute inscription est définitive et m'engage à régler cette prestation dès la réception de la facture.

Date et signature :

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR (TARIFS)

Article 2 : Une adhésion annuelle obligatoire est calculée à réception du dossier d'inscription de votre jeune. Elle est modulée selon le quotient familial et votre lieu de résidence. **Valable sur toute l'année scolaire** elle permet à votre jeune de fréquenter le local jeunes.

Tarif/tranche et adhésion annuelle

Tarif annuel	QF moins de 500	QF 501 - 700	QF 701 - 900	QF 901- 1100	QF 1101 - 1300	QF 1301 - 1500	QF supérieur à 1500
(Cdc)	4 €	5 €	6 €	7 €	8 €	9 €	10 €
(Hors Cdc)	5 €	6.25 €	7.50 €	8.75 €	10 €	11.25 €	12.50 €

Article 3 : Les horaires d'ouvertures

Le local jeunes est ouvert sur la période scolaire, tous les mercredis (12h30/17h30) et un vendredi sur deux selon programmation (17h30/22h ou 23h).

Article 7 : Les activités - tarifs horaires par tranche

Tarif à l'heure, en euros	QF moins de 500	QF 501 - 700	QF 701 - 900	QF 901- 1100	QF 1101 - 1300	QF 1301 - 1500	QF supérieur à 1500
(Cdc)	0.99	1.08	1.16	1.25	1.34	1.43	1.51
(Hors Cdc)	1.23	1.34	1.45	1.56	1.67	1.78	1.89
Repas (Cdc)	2.70	2.80	2.9	3	3.1	3.2	3.3
Repas (Hors Cdc)	3.38	3.50	3.63	3.75	3.88	4	4.13

L'absence à une activité ne pourra être prise en compte que sur présentation d'un certificat médical. La facturation se fait après la sortie ou soirée (facturation sur un créneau de 5h - de 18h à 23h, sauf exception) : à réception d'une facture, vous devrez vous en acquitter auprès du trésor public de St Calais.

Article 5 : Le fonctionnement

Le projet de vie du local s'articule avec les jeunes. Ces derniers peuvent être acteurs dans l'animation du local, pour les sorties, les animations ponctuelles ou permanentes...

A noter que lorsque votre enfant participe au local jeunes, il est libre de décider de la durée qu'il va y passer. Ainsi, il peut aussi bien y rester 5 minutes comme durant toute sa durée d'ouverture. Le ou les animateurs présents sont responsables des jeunes uniquement lorsqu'ils sont à l'intérieur ou aux abords du local jeunes. De ce fait, 2 formules d'adhésion vous sont proposées selon l'âge de votre enfant pour réguler les entrées et sorties de ce dernier : de l'accueil totalement libre à une surveillance totale.

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR (TARIFS)

Article 2 : Une adhésion annuelle obligatoire est calculée à réception du dossier d'inscription de votre jeune. Elle est modulée selon le quotient familial et votre lieu de résidence. **Valable sur toute l'année scolaire** elle permet à votre jeune de fréquenter le local jeunes.

Tarif/tranche et adhésion annuelle

Tarif annuel	QF moins de 500	QF 501 - 700	QF 701 - 900	QF 901- 1100	QF 1101 - 1300	QF 1301 - 1500	QF supérieur à 1500
(Cdc)	4 €	5 €	6 €	7 €	8 €	9 €	10 €
(Hors Cdc)	5 €	6.25 €	7.50 €	8.75 €	10 €	11.25 €	12.50 €

Article 3 : Les horaires d'ouvertures

Le local jeunes est ouvert sur la période scolaire, tous les mercredis (12h30/17h30) et un vendredi sur deux selon programmation (17h30/22h ou 23h).

Article 7 : Les activités - tarifs horaires par tranche

Tarif à l'heure, en euros	QF moins de 500	QF 501 - 700	QF 701 - 900	QF 901- 1100	QF 1101 - 1300	QF 1301 - 1500	QF supérieur à 1500
(Cdc)	0.99	1.08	1.16	1.25	1.34	1.43	1.51
(Hors Cdc)	1.23	1.34	1.45	1.56	1.67	1.78	1.89
Repas (Cdc)	2.70	2.80	2.9	3	3.1	3.2	3.3
Repas (Hors Cdc)	3.38	3.50	3.63	3.75	3.88	4	4.13

L'absence à une activité ne pourra être prise en compte que sur présentation d'un certificat médical. La facturation se fait après la sortie ou soirée (facturation sur un créneau de 5h - de 18h à 23h, sauf exception) : à réception d'une facture, vous devrez vous en acquitter auprès du trésor public de St Calais.

Article 5 : Le fonctionnement

Le projet de vie du local s'articule avec les jeunes. Ces derniers peuvent être acteurs dans l'animation du local, pour les sorties, les animations ponctuelles ou permanentes...

A noter que lorsque votre enfant participe au local jeunes, il est libre de décider de la durée qu'il va y passer. Ainsi, il peut aussi bien y rester 5 minutes comme durant toute sa durée d'ouverture. Le ou les animateurs présents sont responsables des jeunes uniquement lorsqu'ils sont à l'intérieur ou aux abords du local jeunes. De ce fait, 2 formules d'adhésion vous sont proposées selon l'âge de votre enfant pour réguler les entrées et sorties de ce dernier : de l'accueil totalement libre à une surveillance totale.